

# Note de service

---

Date	Le 27 mars 2020
Destinataires	Tout les employés et professionnels de la santé
Copies à	Équipe de leadership

---

## Mise à jour sur les mesures exceptionnelles

Lorsque l'intervention du GNB relativement à la pandémie de COVID-19 s'est intensifiée très rapidement il y a un peu plus d'une semaine, nous avons immédiatement mis en place des mesures exceptionnelles afin de fournir des mécanismes d'appui et de stabilité aux employés du Réseau de santé Vitalité en ces temps où l'incertitude règne et où les circonstances changent rapidement.

Nous réévaluons régulièrement ces mesures exceptionnelles au fur et à mesure que la pandémie évolue. Je tiens à fournir certaines mises à jour à cet égard.

### Responsabilités liées à la garde d'enfants

La semaine dernière, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé que les écoles demeureront fermées jusqu'à nouvel ordre et que cette décision sera réévaluée au cours de la première semaine d'avril. Les garderies demeureront également fermées pour la population générale, mais continueront d'être accessibles pour les enfants d'employés essentiels seulement.

Par conséquent, nous prolongeons **pour deux autres semaines, soit jusqu'au 10 avril 2020**, les mesures suivantes pour les employés) avec des enfants devant se faire garder :

- Premièrement, vous avez été demandé de faire votre possible pour prendre d'autres arrangements sécuritaires concernant la garde de vos enfants.
- Deuxièmement, si vous êtes incapable de prendre d'autres arrangements sécuritaires, nous vous demandons de travailler de la maison si vous êtes en mesure de le faire. Nous savons que votre capacité de travailler de la maison dépendra grandement du niveau de services de garde dont ont besoin votre ou vos enfants.
- Troisièmement, vous devez contacter le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour demander une place en garderie dans l'un des services de garderie désignés.
- Finalement, en dernier lieu, les employés qui sont incapables de prendre d'autres arrangements pour la garde de leurs enfants, ne peuvent pas travailler de la maison et ne peuvent pas avoir accès à des services de garderie éducatifs par le biais du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ils recevront un congé payé.

## Santé et sécurité au travail

En cette période de pandémie, nous nous assurons que vous et vos gestionnaires recevez les renseignements sur les mesures de précaution nécessaires et autres ressources pertinentes pour veiller à ce que les lieux de travail soient sécuritaires. Nous savons que ces circonstances sans précédent créent de l'anxiété, peu importe les mesures de précaution instaurées. Le Réseau de santé Vitalité a une procédure pour la gestion des refus de travailler pendant la pandémie. Nous collaborons également étroitement avec Travail sécuritaire NB pour nous assurer que nos processus sont alignés avec leur direction.

Nous savons que la population du Nouveau-Brunswick peut compter sur vous pour fournir des services publics essentiels à un moment où nous en avons le plus besoin.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les circonstances changent rapidement. ***Nous continuerons à réévaluer les diverses mesures en vigueur et changerons de cap si nécessaire afin de soutenir la réponse du GNB à la pandémie.***

Nous continuerons à surveiller la situation de près et à vous renseigner sur les développements importants. Tenez-vous au courant en consultant régulièrement le [site du Réseau de santé Vitalité sur le coronavirus](#) pour obtenir des renseignements à jour.

### Réjean Bédard

Directeur des Ressources humaines  
Relations de travail